

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU



VILLE D'ARPAJON

DECISION DU MAIRE n° 2022/31

Objet : Avenant relatif au marché 2021-03 Maintenance des alarmes anti-intrusions

Le maire d'Arpajon,

Vu le Code général des Collectivité Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2122-22 alinéa 4,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.L.2123-1, R.2123-1 1, L 2194-1, R 2194-8,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 25/2020 du 03 juin 2020 relative au pouvoir de décision du Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le marché 2021-03 Maintenance des alarmes anti-intrusions,

VU le projet de l'avenant 1 ayant pour objet la suppression du site situé au 4 bis rue Barbusse et l'ajout du site « la Police Municipale »,

CONSIDERANT la nécessité de supprimer le site situé au 4 bis rue Barbusse et d'ajouter le site de la Police Municipal,

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver et de signer l'avenant 1 avec la société ABT &L2F Sécurité, sise 3, rue Jules Guesde, 91130 RIS ORANGIS, SIRET 322 054 743 0057, au marché 2021-03 la Maintenance des alarmes anti-intrusions, ayant pour objet la suppression du site situé au 4 bis rue Barbusse et l'ajout du site « la Police Municipale ». Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le marché.

Article 2 : La dépense est prévue au budget de l'exercice en cours, et sera inscrite au budget des exercices concernés

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, Les intéressés désirant contester cette décision peuvent saisir le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Versailles – 78000 VERSAILLES par courrier ou sur le site télerecours citoyens (www.telerecours.fr), d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité. Ce délai ne fait pas obstacle à l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée ;
- à la préfecture de l'Essonne.

Fait à Arpajon,

Le 30/11/2022

Le maire Christian BERAUD